

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



18112475

Déposé au greffe du Tribunal de commerce
de Liège division Marche-en-Famenne

Le **10/7/18**

Greffe

N° d'entreprise : **0451.531.931**

Dénomination

(en entier) : **IMMOBILIERE DE FIDEVOYE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue André Feher, 15 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE**

Objet de l'acte : Renouvellement mandats - Siège social

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2018

[...]

ORDRE DU JOUR

Le Président énonce l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire :

3. Renouvellement des mandats des administrateurs de la Société.
4. Défaut de publication de la modification du siège social de la Société.
5. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède.

[...]

Résolution 3 – Renouvellement des mandats des administrateurs de la Société

Le Président expose que les mandats de l'ensemble des administrateurs de la Société viennent à échéance, à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire, de sorte que le conseil d'administration propose à l'assemblée de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de six ans.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide, à l'unanimité, de renouveler pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels à clôturer au 31 décembre 2023, les mandats d'administrateur de Monsieur Serge DELAVEUX et de Madame Marie-Pascale CONRAD, tous deux domiciliés Grande Rue, 49 à LA FERTE FRENEL (Dpt 61), France.

Résolution 4 – Défaut de publication de la modification du siège social de la Société

Le Président rappelle que le siège social de la Société a été transféré du n° 15 de la rue André Feher à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE au n° 8 de la même adresse.

Par contre, le Président attire l'attention sur le fait que ce changement n'a toujours pas été publié aux Annexes du Moniteur belge.

Cette publication sera régularisée aux termes de la présente assemblée.

Résolution 5 – Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

A l'unanimité, l'assemblée générale confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs et à Monsieur Guy LINCE, expert comptable, représentant la SPRL Guy LINCE, administrateur délégué de la SA AXIOME ayant ses bureaux Avenue du Parc 40 à 4650 CHAINEUX, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad



publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Guy LINCE, expert comptable
représentant la SPRL Guy LINCE
administrateur délégué de la SA AXIOME
Mandataire

Déposé en même-temps : procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/06/2018

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Op de laatste blz. van Luik B vermelden : **Recto** : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen
Verso : Naam en handtekening